

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 6 décembre 2022**  
Convocation du 29 novembre 2022

**N° 2022\_12\_028**

**Objet : Enfance Social - Ecole des Parents et des Educateurs - Ardèche - Convention de partenariat**

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à CHAUZON, salle polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Marie-Christine DURAND, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Anne-Marie PEZZANO en remplacement de Sylvie CHEYREZY

Absents excusés : Claude AGERON, Maurice CHARBONNIER, Sylvie CHEYREZY, Max DIVOL, Françoise HOFFMAN, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Françoise PLANTEVIN, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Claude AGERON à Luc PICHON, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Gérard MARRON à Patrice FLAMBEAUX, Jacques MARRON à René UGHETTO, Françoise PLANTEVIN à Anne-Marie POUZACHE, Nathalie VOLLE à Claude BENAHMED

Secrétaire de Séance : Jean-Claude DELON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31  
Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 39  
Vote contre :                                    pour : 39                                    abstention :

**Guy Clément, vice-Président enfance, social, culture et sport** propose aux conseillers la convention de partenariat avec l'Ecole des Parents et des Educateurs de l'Ardèche (EPE07). Elle reprend les engagements, l'organisation et le coût des ateliers de soutien à la parentalité qu'anime l'EPE07. La subvention de 4750€ soutient l'association pour les ateliers suivant :

- 9 Cafés de Parents Itinérants
- 9 rencontres Mères roseaux

Les champs d'intervention de l'association répondent aux besoins de la population du territoire inscrits dans la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF Ardèche en juin 2022.

**Le vice-Président** rappelle aux conseillers que l'EPE07 a pour mission de faciliter la relation parents - enfants et d'accompagner chaque membre de la famille pour qu'il soit acteur de sa propre vie, dans l'intérêt de chacun et du groupe familial.

L'EPE07 s'engage à animer des espaces de rencontres pour le soutien à la parentalité, à la vie familiale et collective en partenariat avec les orientations de la communauté de communes.

**Le Président** demande aux conseillers de se prononcer sur la convention de partenariat.

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré,  
A l'unanimité

**Approuve** la convention de partenariat avec l'EPE07

**Autorise le Président** à signer la convention et à procéder au versement de 4750€ de subvention pour l'année scolaire 2022-23.

Le président

Luc PICHON

